



Danièle KHA
Présidente de la CLE du SAGE EIL

à la DDPP 56

le 4 juillet 2022

Objet : Réponse à la DDPP56 sur les modifications apportées au dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL COSPEREC en vue de l'extension de son élevage porcin au lieu-dit La Roche Piriou à Priziac suites aux avis émis par les structures sollicitées lors de l'instruction du dossier

Contact : sage.eil@bseil.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet, vous sollicitez la CLE du SAGE Ellé-Isole-Laïta.

Il s'agit de se prononcer sur les derniers compléments apportés par le pétitionnaire sur le dossier initial, pour lequel la CLE a rendu un avis défavorable le 14 mars 2022.

Le délai de réponses est fixé à 10 jours. Compte tenu de ce court délai, la CLE n'a pas pu être à nouveau sollicitée sur ce dossier.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que les nouveaux éléments apportés au dossier sont globalement trop succincts, concernant notamment l'évaluation de l'état initial de la biodiversité et des milieux aquatiques du site, les mesures prévues de suivi des impacts sur ces milieux aquatiques, ou encore l'analyse détaillée des effets cumulés des installations agricoles similaires sur les milieux récepteurs à l'échelle du bassin versant.

Je note cependant la bonne prise en compte de la demande de la CLE de supprimer des secteurs épanchables la zone humide identifiée dans ceux-ci.

Je considère néanmoins globalement que les compléments apportés ne permettent pas de lever les inquiétudes de la CLE concernant l'impact de l'augmentation des prélèvements dans les eaux souterraines ou encore le risque de pollutions chroniques ou accidentelles, notamment bactériologique, des milieux aquatiques.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Danièle KHA
Présidente de la CLE du SAGE EIL